



## **Procès-verbal de la séance du 27 août 2018** **à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix**

### **Ordre du jour**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2018.
3. Réorganisation du parascolaire.
4. Augmentation de la capacité d'accueil du parascolaire.
5. Arrêté relatif à la grille de classification des fonctions communales.
6. Entrée de la commune dans les syndicats du Théâtre du Passage, de l'Anneau d'athlétisme et du Skatepark.
7. Proposition urgente du groupe PLR – commission de promotion économique.
8. Motion du groupe PLR – étude de circulation et de parcage.
9. Informations du Conseil communal.
10. Correspondance diverse, questions écrites et divers.

**Mme N. Vauthier**, présidente du Conseil général, souhaite la bienvenue à chacun.

#### **1. Appel nominal :**

L'appel fait ressortir la présence de 38 membres.

Excusés : Mme Aïcha Hessler-Wyser, MM. Dragan Bunic et Olivier Brunner.

Avant de débiter l'ordre du jour, le président annonce un point à ajouter et un point à modifier. Au point 3, l'annonce d'une démission et un remplacement à la commission technique. Quant au renouvellement du bureau, il a été omis la nomination d'un(e) secrétaire adjoint(e).

#### **2. Procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**M. A. Béguin** annonce que le point 6 concernant l'entrée de la commune dans les syndicats du Théâtre du Passage, de l'Anneau d'athlétisme et du Skatepark est retiré de l'ordre du jour et sera repris lors d'une séance ultérieure. En effet, la commission financière et le groupe PLR ont émis le désir d'obtenir des informations complémentaires, lesquelles n'ont pas pu être obtenues en raison de la période des vacances.

**Mme N. Vauthier** donne lecture d'un courrier reçu après que l'ordre du jour a été établi. Cette lettre ayant un lien avec un point de l'ordre du jour, elle sera lue en début de séance. Elle provient de l'association Motier-Buissons, par M. Werner Kobel. Ce dernier se réjouit du dépôt de la motion du PLR au sujet d'une étude de circulation globale et de parcage dans la commune.

Il estime que le bureau d'études auquel il est fait appel régulièrement se limite à considérer uniquement l'impact dans un rayon restreint de toute nouvelle construction et ne prend pas en compte l'ensemble des constructions en cours ou potentielles. La compilation des projets de constructions, qui totalisent 546 appartements, 800 véhicules et plus de 1250 habitants supplémentaires, est disponible sur le site [www.ambn.ch](http://www.ambn.ch), qui étaye ces chiffres.

Le choix du bureau d'études qui serait mandaté ne satisfait pas M. Kobel. Il n'apporterait pas un œil neuf sur ce dossier, et l'association, bien qu'approuvant la motion du groupe PLR, désire la compléter par les remarques suivantes : « L'étude sera confiée à un bureau d'études neutre, non impliqué dans les différents projets actuels et passés. Elle tiendra compte du volume d'habitations en cours de construction et en projet à La Grande Béroche ».

Elle suggère également que, tant que les résultats de cette étude de circulation ne seront pas connus, la commune devrait surseoir à toute délivrance de sanction pour des projets de constructions d'habitations importants.

### **3. Réorganisation du parascolaire.**

**M. G. Bertschi** pense que les 2 rapports concernant le parascolaire sont suffisamment documentés. Il ne va donc pas les représenter ce soir mais il sera répondu à toutes les questions. Il revient sur 2 points : 1. Les solutions présentées aujourd'hui à la fois pour la réorganisation du parascolaire et pour l'augmentation de la capacité d'accueil, sont indispensables et urgentes. Ces solutions ont été jugées adéquates tant par le Conseil communal que par les commissions technique et financière. 2. Les augmentations de postes prévues tant pour le nombre de classes que pour la réorganisation n'engendreront pas une augmentation équivalente de la masse salariale. Il faut être conscient qu'après déduction des subventions cantonales et de la participation des parents, il reste entre 15 à 20% des frais à charge de la commune. Non seulement il y aura augmentation de la subvention cantonale, mais notre participation à la péréquation des charges communales devrait diminuer sensiblement – bien qu'il s'avance quelque peu - de l'ordre de Fr. 22'000.- à Fr. 27'000.-, pour autant que cette péréquation sur les charges communales soit acceptée par le Grand Conseil.

**M. J. Fehlbaum** annonce que la commission financière donne un préavis favorable à ce projet.

**Mme M. Kreis**, au nom du groupe Socialiste, annonce que son groupe soutient la réorganisation du secteur parascolaire et votera l'acceptation de l'arrêté proposé. Il remercie le Conseil communal pour le travail effectué, ainsi que pour le rapport présenté.

**Mme Sera Pantillon**, au nom du groupe des Verts, est satisfaite des mesures prises pour la réorganisation du parascolaire par le Conseil communal. Une petite interrogation subsiste cependant : bien que favorable à une harmonisation des pratiques des différentes structures, le groupe souhaite s'assurer que les petites particularités des sites soient pérennisées (jardinage, projet zéro déchet, etc...), et qu'harmonisation ne signifie pas gommage des petites particularités qui leur confèrent leur identité, et que les autres sites puissent s'en inspirer. Si le groupe approuve la

nomination d'un-e directeur-trice unique pour les 4 sites, il espère cependant que les responsables de sites disposeront des ressources nécessaires afin d'exercer leur tâche avec succès. Il remercie le Conseil communal pour le travail réalisé et acceptera les arrêtés tels que proposés.

**M. Yves Guyot** annonce que le groupe de l'Entente est conscient de l'importance de la réorganisation du secteur parascolaire et acceptera ce projet. Il remercie le Conseil communal pour son rapport.

**M. J. Gaudichon** relève que le groupe PLR est toujours attentif lorsqu'une création de poste lui est soumise, ce pour une question de maîtrise des coûts. La formation d'un seul directeur ou directrice au lieu de quatre est arithmétiquement intéressante. Cela permettra également qu'une seule personne fasse le relais avec le Conseil communal. L'uniformité entre les 4 sites sera assurée. Quant à l'augmentation de la dotation de personnel administratif, elle sera soutenue également par le groupe PLR, dans la mesure où elle donne de la cohérence au service du parascolaire. Le groupe soutiendra dans sa majorité les arrêtés présentés ce soir.

**M. G. Bertschi** tient à rassurer Mme Pantillon et le groupe PLR. Il n'est pas question de gommer des prestations ou des activités, il s'agira plutôt, au contraire, de les étendre aux autres structures. D'ailleurs, celle de St-Aubin sera incitée à s'approcher des autres structures au sujet du programme « zéro déchet ».

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté concernant la création d'un poste de directeur-trice du parascolaire.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 35 oui, 1 non et une abstention.**

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté concernant l'augmentation de la dotation en personnel administratif de l'accueil parascolaire.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 37 oui (unanimité).**

#### **4. Augmentation de la capacité d'accueil du parascolaire.**

**M. G. Bertschi**, comme précédemment au point 3, n'a pas d'autre commentaire à faire et répondra volontiers aux questions.

**M. J. Fehlbaum** annonce, comme exprimé au point 3, que la commission financière approuvera à l'unanimité l'arrêté proposé.

**Mme C. Muster** annonce que la commission technique validera également ce dossier.

**M. A. Allisson** explique que la commission d'urbanisme a examiné ce dossier en mai déjà, et, après quelques questions, a accepté à l'unanimité ce projet.

**M. F. Nussbaum** rappelle qu'un déficit de 25 places en parascolaire à Bevaix est un manque important qui doit être corrigé. De nos jours, le parascolaire fait partie intégrante de l'organisation des familles, spécialement dans le canton de Neuchâtel où les deux parents doivent travailler. Il tient à remercier les personnes qui ont permis d'élaborer cette intéressante proposition, qui va dans le sens de la loi cantonale. Le groupe de l'Entente acceptera à l'unanimité ce projet. Toutefois, le groupe est très inquiet pour les villages de Fresens et Montalchez, qui n'offrent aucune place dans le parascolaire. L'Entente souhaite rappeler que ces deux villages font partie intégrante de La Grande Béroche. Les parents ont les mêmes besoins que dans les autres villages. Il est demandé à l'exécutif de proposer des solutions officielles, d'en informer la population afin de ne pas créer des familles de deuxième zone.

**Mme S. Pantillon**, pour le groupe des Verts, est satisfaite que cette thématique ait été prise en main avec sérieux par les autorités. Le taux de couverture de 20% exigé par la loi cantonale sur l'accueil des enfants n'étant actuellement pas respecté, il est

indispensable d'augmenter notre capacité d'accueil parascolaire. En outre, le site de Bevaix présente la plus grande situation de pénurie avec moins de 55% du taux de couverture de 20%. Il devrait pratiquement doubler sa capacité d'accueil afin de répondre aux exigences de la LAE. Le départ du responsable des bâtiments de son appartement de fonction constitue une opportunité à saisir afin de combler ce manque. De par l'emplacement privilégié des locaux et du coût raisonnable en comparaison avec les autres solutions envisagées, cette solution paraît idéale. Cependant, le groupe est conscient qu'il est nécessaire aussi d'assurer un accueil parascolaire dans les villages de Fresens et Montalchez. Un accueil familial de jour, par exemple, leur semble être une solution appréciable. Bien que la commune de La Grande Béroche doive être considérée comme un tout, un accueil parascolaire de proximité doit être garanti dans chacun des villages qui la composent. Enfin, lorsque l'on constate que la qualité de l'accueil parascolaire est l'un des critères en tête lors du choix de son lieu de résidence, notre commune a tout intérêt à offrir un accueil parascolaire digne de ce nom. Et ce non pas nécessairement dans le but d'attirer de nouveaux résidents, mais plutôt afin d'offrir des prestations de qualité aux Grands Bérochaux.

Le groupe des Verts acceptera les arrêtés tels que proposés et remercie le Conseil communal pour son travail.

**M. H. Assumani**, pour le groupe Socialiste, remercie le Conseil communal pour ce rapport très détaillé, qui répond à une situation devenue urgente pour les familles, qui vivent cette rentrée avec soulagement pour certaines, angoisse pour d'autres. Il cite l'art. 34, al.2 de la constitution qui stipule que l'Etat et les communes tiennent compte des intérêts des familles et veillent aux bonnes conditions leur permettant de concilier vie de famille et vie professionnelle. Cela permettra de garder et d'attirer d'autres contribuables dans notre commune. Le groupe Socialiste soutiendra cet arrêté.

**M. J. Fehlbaum** rappelle que le groupe PLR a toujours prôné le pragmatisme dans son engagement quotidien. Par conséquent, il ne peut qu'approuver chaleureusement la solution très opportuniste du Conseil communal, qui est néanmoins marquée du sceau du bon sens. Elle sera approuvée, à priori, à l'unanimité.

La question de son financement subsiste, dans la mesure où les structures parascolaires étaient mentionnées explicitement dans la convention de fusion comme projets fédérateurs prioritaires. Le groupe désire connaître l'amortissement qui sera prélevé sur la réserve de préfinancement appelée réserve processus de fusion, si l'on parle des 7 millions de la dotation de base ou des 1,2 millions supplémentaires. Dans leur compréhension, le prélèvement devrait s'effectuer sur la dotation de base qui vient du fond d'aide aux communes et non pas sur la réserve supplémentaire qui a été constituée.

**M. S. Tamburini** explique qu'un montant de Fr. 500'000.- a été préfinancé pour le parascolaire lors du bouclage des comptes, et c'est ce montant-là qui sera utilisé, donc on ne touche à aucune des deux réserves.

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté relatif au crédit de Fr. 350'000.- pour la transformation d'un logement dans le bâtiment Polymatou à Bevaix.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 37 oui (unanimité).**

**Mme N. Vauthier** lit le second arrêté, relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour l'accueil parascolaire sur le site de Bevaix.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 37 oui (unanimité).**

## **5. Arrêté relatif à la grille de classification des fonctions communales.**

**M. G. Bertschi** estime le rapport du Conseil communal, de 12 pages, très détaillé. Il va donc se contenter d'en rappeler les principaux points. Cette opération de classification des fonctions n'a pas été menée directement par le Conseil communal, mais par un groupe de travail. Le Conseil communal a bien sûr suivi ces travaux de

très près et a été appelé à se prononcer à de nombreuses reprises sur différentes options proposées. Ce groupe de travail est composé du chancelier, du responsable des ressources humaines de Val-de-Ruz et du RUN, en la personne de son directeur M. Grassi-Pirone, qui est présent ce soir.

Petit rappel historique : dans sa séance du 18 décembre 2017 consacrée au budget 2018, le législatif a refusé l'échelon automatique et confié au Conseil communal la mission de procéder aux évaluations de fonctions avec celle de corriger, également, les inégalités salariales. Un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avait été accepté. Ce dernier imposait au Conseil communal de procéder à cette évaluation cette année encore et dans des délais extrêmement courts. En décembre 2017, personne n'était en mesure de dire quels seraient les effets financiers d'une telle opération. Il fallait faire une fois l'exercice pour en connaître les tenants et aboutissants financiers.

Les dispositions légales en la matière devaient être respectées, à savoir que le législatif mandate le Conseil communal afin d'évaluer les fonctions, ce qui a été fait, que le Conseil communal propose une grille de classification des fonctions au Conseil général, ce qui a été fait également, et que le Conseil général délibère et vote. Les commissions concernées sont informées et consultées sur ce genre de démarches.

Toutes les dispositions règlementaires ont été respectées et les commissions concernées se sont prononcées favorablement, tant sur l'outil utilisé que sur la grille, à deux reprises et à l'unanimité.

Il explique la procédure suivie par le Conseil communal : dès janvier 2018, les premières réflexions sur l'objectif à atteindre et les délais ont été menées. Il a été décidé premièrement de profiter de l'expérience du RUN en la matière, de son aide et de son soutien. Deuxièmement, grâce à la mise en contact par le RUN de la commune avec celle de Val-de-Ruz, il a été décidé de mener ce projet de concert entre les deux communes, avec l'avantage d'économiser des ressources humaines, mais aussi de partager les frais et gagner en efficacité, donc en temps.

Il insiste sur le fait que la définition de classe ne se fait pas au feeling, ni sur l'appréciation empirique de telle ou telle personne. Pour qu'une évaluation soit pertinente, il faut qu'elle soit basée sur des critères précis, applicables de manière identique à toutes les fonctions concernées. A cet effet, il existe des outils. Celui qui allait être choisi devait être disponible, présent sur le marché, directement utilisable et avoir fait ses preuves ailleurs. Il devait offrir un cadre pas trop contraignant et devait pouvoir être adapté à notre environnement et être géré par nos soins sans devoir faire appel à des spécialistes à chaque modification. Il devait être simple d'utilisation et son coût abordable. Une étude de marché a été entreprise et le système ABAKABA a été choisi par le Conseil communal et le groupe de travail. Il est directement utilisable dans sa version développée par le service des ressources humaines du Jura et les coûts de collaboration sont limités. Il permet enfin de tenir les délais. Le Conseil communal a donc validé ce choix. Il a fallu récolter les données relatives à chaque fonction, faire coïncider les fonctions Val-de-Ruz – La Grande Béroche avec le catalogue jurassien duquel le Conseil communal est parti, créer les fonctions dans ce sens et faire coïncider les résultats avec l'échelle de traitements de l'Etat de Neuchâtel. Le Conseil communal a également adopté les indices de pondération qui définissent la classe de fonctions. Il a finalement procédé à une simulation pour se rendre compte des effets financiers de cette classification. Il présente, à l'écran, la pondération pour l'attribution d'une fonction dans une classe. Des critères détaillés pour chacune de ces pondérations ont été définis. Il cite un exemple, dans le domaine intellectuel, où les principaux critères sont la formation professionnelle, la formation continue nécessaire à l'exercice de la fonction, les connaissances et expériences supplémentaires nécessaires, etc.

Ces détails sont mentionnés dans le rapport remis au législatif.

Au final, l'analyse et la compilation de tous ces critères, pour une fonction, permettent de l'attribuer à une classe. Pour rappel, au début du 21<sup>ème</sup> siècle, on disposait d'une échelle de 16 classes et de 38 échelons. Dès 2017, on est passé à 16 classes et 25 échelons. Cela signifie un resserrement dans l'attribution des échelons. La grille présentée ce jour se veut complète. On peut y insérer toutes les fonctions communales, elle est aussi évolutive. Les coûts se répartissent de la manière suivante : l'évaluation des fonctions et de la grille se monte à Fr. 25'000.- pour notre commune. Cette somme comprend notre participation aux coûts engendrés par la collaboration avec le service des ressources humaines du Jura ainsi que le mandat confié au RUN. Ce montant sera entièrement financé par le fond d'aide à la fusion de 1,2 millions. Nul n'aurait pu prédire, au début de ce travail, les effets financiers de

cette évaluation. La simulation opérée en fin de processus fait apparaître que le reclassement des fonctions identiques dans une même classe engendre un coût de Fr. 50'000.-. Ce reclassement permet l'équité dans l'attribution de la classe, mais l'égalité de traitement n'est pas pour autant réalisée. Il faut tenir compte également des échelons, or il se trouve que les anciennes communes accordaient des échelons de manière non coordonnée et selon des critères souvent très différents. Ceci amène à une distorsion salariale pour des fonctions au sein d'une même classe. Pour satisfaire à la correction des inégalités, correction souhaitée par le Conseil général, il en coûte encore Fr. 35'000.-. Cette somme n'aura pas d'influence sur la masse salariale, des changements étant intervenus dans le personnel depuis la définition du budget et permettant de compenser ce montant.

Si le Conseil général accepte ce soir la classification proposée, il faudra que deux arrêtés soient signés, l'un du Conseil général et l'autre du Conseil communal. Une information sera faite immédiatement aux employés communaux. Puis chacun recevra l'information de sa classe et de son échelon, et d'éventuels entretiens personnels pourront avoir lieu pour ceux qui contesteraient leur classification. Enfin, l'application de la grille avec la rétroactivité souhaitée.

Il n'aimerait pas terminer sans adresser de chaleureux remerciements, au nom du Conseil communal et du Conseil général, tout d'abord à M. Grassi Pirone, et au RUN en général, mais aussi au chancelier M. Pfund, qui s'est investi au-delà de ses obligations professionnelles ordinaires pour qu'un projet de qualité et dans un temps record puisse être présenté ce soir. Il le prie de transmettre également sa gratitude à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce gros chantier qu'a été l'évaluation des fonctions. Le Conseil communal répondra volontiers aux questions.

**M. J. Fehlbaum**, au nom de la commission financière, annonce que ce projet sera unanimité soutenu, projet qui a l'avantage de présenter un côté un peu scientifique dans la procédure d'évaluation, et qui permettra de résoudre les éventuels désaccords qui pourraient survenir.

**M. M. Rognon**, au nom de la commission des règlements, annonce qu'après s'être réunie deux fois avec la commission financière pour l'exposé de ce projet magnifiquement abouti, celle-ci acceptera à l'unanimité cette évaluation des fonctions.

**Mme V. Pantillon**, pour le groupe des Verts : « Il nous appartient aujourd'hui de nous prononcer sur la grille de classification des fonctions communales. Tout d'abord, le groupe des Verts tient à remercier l'exécutif et ses services, en particulier la chancellerie, pour le travail accompli. En moins de 6 mois, ils ont réalisé un travail considérable : il a fallu trouver un outil pour gérer les RH et classifier la centaine de collaborateurs que compte désormais notre commune.

Quant au choix de l'outil : les arguments listés dans le rapport nous ont convaincus, nous pensons que le programme ABAKABA est un bon choix ; il est libre de droit, on peut se reposer sur l'expérience vécue du canton du Jura et ce qui nous plaît particulièrement est qu'il est conseillé par le bureau fédéral de l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est un bon moyen de lutte contre les inégalités liées au genre.

Le rapport nous informe que le coût de l'ensemble des travaux pour mener au catalogue et à la grille des fonctions se monte à Fr. 25'000.-. On aimerait juste être sûrs d'avoir bien compris : s'agit-il de la part à charge de notre commune (la commune de Val-de-Ruz supportant le même montant ?) ou devons-nous payer la moitié de Fr. 25'000.- ?

Nous avons encore une autre interrogation : il est écrit dans le rapport qu'après une période d'appropriation, l'instrument ABAKABA pourrait être géré en interne par les RH. Pourquoi utiliser le conditionnel, n'est-il pas prévu que la gestion se fera à l'interne ?

En ce qui concerne les nouvelles classifications, nous estimons très important que la communication soit soignée. Il est en effet très important que les principales personnes concernées soient informées à temps sur leur classification et dans les cas – malheureux – où des elles ne seraient pas satisfaites, que les choses soient expliquées en détail.

Nous avons encore une dernière question : dans la grille de classification, il n'est pas fait mention des apprentis. Pour quelle raison ?

Je remercie d'avance le Conseil communal pour ses réponses. En conclusion, je vous informe que notre groupe acceptera l'arrêté concernant la nouvelle classification des fonctions. »

**M. G. Bertschi** explique que les apprentis font l'objet d'un contrat d'apprentissage de droit privé.

**M. A. Glardon** annonce que le groupe de l'Entente laissera la liberté de vote.

**M. O. Bovey**, pour le groupe Socialiste, tient à relever le travail titanesque réalisé en quelques mois par le Conseil communal, lorsqu'on pense que certaines communes fusionnées depuis plusieurs années n'ont toujours pas de grille salariale. Il relève positivement le fait que la fonction soit au centre du processus et non pas, comme souvent dans le passé, les personnes.  
Le groupe Socialiste soutient entièrement cette proposition et son arrêté.

**M. J. Gaudichon**, pour le groupe PLR, rappelle que son groupe et les membres de l'Entente avaient demandé, en décembre dernier, que l'uniformité des salaires se fasse dès cette année en lieu et place d'un échelon automatique qui n'aurait fait, selon lui, qu'augmenter les disparités entre employés.

C'est avec une grande satisfaction et reconnaissance qu'il constate qu'en moins de 6 mois, le Conseil communal est en mesure de présenter une classification des fonctions. Le groupe de travail a planché durement sur le sujet, en s'entourant du RUN et en s'inspirant de ce qui a été fait dans le Jura.

La Grande Béroche a ainsi été en mesure, en collaboration avec la commune de Val-de-Ruz, de soumettre au législatif une grille de classification qui uniformise toutes les fonctions.

Le groupe est rassuré et reconnaissant, et acceptera à l'unanimité cet arrêté.

**Mme V. Pantillon** demande une réponse concernant la phrase « pourrait être géré en interne » mentionnée au conditionnel.

**M. G. Bertschi** pense qu'il s'agit d'une erreur de français et qu'il s'agit bien sûr de « pourra être géré en interne ».

**M. A. Allisson** revient sur les paroles de M. Bertschi indiquant qu'il n'y aura pas d'augmentation de la masse salariale, mais il désire savoir si le nombre d'EPT a changé depuis janvier à ce jour ?

**M. G. Bertschi** rectifie en confirmant que les Fr. 35'000.- n'influenceront pas la masse salariale. Pour le nombre d'EPT, il passe la parole à M. Pfund.

**M. N. Pfund** dit qu'il est impossible d'augmenter le nombre d'EPT sans passer devant le Conseil général, ce n'est donc pas le cas. Il n'y a eu aucune diminution non plus.

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté relatif à la grille de classification des fonctions communales.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 30 oui et 7 abstentions.**

## **6. Proposition urgente du groupe PLR – commission de promotion économique.**

**Mme N. Vauthier** demande au groupe PLR s'il maintient l'urgence de cette proposition, ce qui reviendrait à en discuter et à prendre une décision séance tenante.

**M. J. Fehlbaum** déclare que le groupe PLR maintient sa demande de traitement d'urgence et proposera également un amendement.

**Mme N. Vauthier** soumet l'urgence de cette proposition au vote. Il faut une majorité des deux tiers de l'assemblée, soit 25 voix.

➤ **Résultat : 18 voix pour, 16 voix contre, 3 abstentions.**

L'urgence n'est donc pas retenue. La parole est donnée au groupe PLR.

**M. J. Fehlbaum :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a déposé cette proposition dans le but de créer une véritable commission de promotion économique afin de participer activement au développement de la nouvelle commune fusionnée. Le Conseil communal, dans son rapport, a émis quelques remarques quant aux tâches assignées à celle-ci et proposé de modifier plutôt les tâches et attributions d'une autre commission existante. Pour aller dans le sens des propositions de notre exécutif, notre groupe propose d'amender le texte de l'alinéa d) qui deviendrait ainsi : « d) soutient l'exécutif dans la représentation et la défense des intérêts de la commune au sein de la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie ainsi qu'auprès de l'autorité administrative cantonale en charge de l'économie avec qui il établit le dialogue régulièrement. » Ce point faisait essentiellement obstacle à l'acceptation pleine et entière des tâches assignées à cette commission par nos représentants à l'exécutif. De plus, le PLR ne s'opposera pas à la refonte plus large des commissions du Conseil général telles qu'esquissées dans la contre-proposition du Conseil communal. Mais afin de tenir compte du caractère urgent de cette proposition, nous aimerions qu'elle soit votée avant d'être confiée au Conseil communal avec représentation des signataires de la proposition et à la commission des règlements pour sa mise en œuvre. Merci de votre attention. »

**Mme N. Vauthier** estime qu'il est difficile de voter la proposition, nous pouvons voter une prise en considération et ensuite la transmettre au Conseil communal afin que, lors de la prochaine séance, un projet soit présenté qui pourra être accepté ou refusé.

**M. J. Fehlbaum** estime donc une entrée en matière suffisante.

**M. F. Del Rio** pense que la contre-proposition du Conseil communal est assez claire. Le Conseil communal partage le même souci et a œuvré, durant ces premiers mois, à tisser des liens, à travailler dans différentes commissions et au niveau de CDC et autres sur la scène cantonale afin de marquer la présence de La Grande Béroche. Il a aussi effectué quelques opérations destinées à susciter le sentiment d'appartenance des uns et des autres à la nouvelle commune. Il a pris conscience que certaines commissions, contrairement à ce que précise le règlement général, n'ont pas vu leur règlement spécial décrit. Trois commissions nécessitent un règlement spécial, soit les commissions technique, forêts et rives et des relations publiques. Une autre commission contient la notion d'économie, celle du développement local et durable qui, selon l'art. 114 du RGC, agit dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, du tourisme et de l'économie. Pour cette dernière commission, le Conseil communal propose d'établir un cahier des charges afin d'éviter une certaine redondance. Il partage une certaine urgence de la situation, et propose une rencontre avec les commissions et le ou les responsables de dicastères, afin de définir le pourtour de ces différentes commissions. Cela pourrait être fait assez rapidement, mais dépend des disponibilités des différents commissaires. Le Conseil communal est prêt à faire l'effort nécessaire d'accompagnement, mais certains travaux communs n'ont pas trouvé d'équivalent dans d'autres communes qui pourraient servir d'exemple au sujet de ces règlements spéciaux. Ce travail pourrait être réalisé autour d'une table en une seule séance.

**Mme F. Nater**, au nom du groupe Socialiste, a pris connaissance avec grande attention de cette proposition urgente du groupe PLR. Sur le fond, le groupe partage complètement sa préoccupation et la finalité recherchée. Par contre, le groupe Socialiste a quelques doutes sur la voie empruntée par le groupe PLR. Est-ce que chaque fois qu'une proposition ou une préoccupation est présentée dans cette commune, une commission devra être créée ? Des outils existent, comme les motions, qui permettent d'interpeller le Conseil communal sans forcément créer une commission. Elle est ravie que le groupe PLR soit quelque peu revenu à la raison en modifiant l'alinéa d) de sa proposition, car elle s'est posé la question s'il n'y avait pas quelques confusions sur la répartition des rôles et des compétences entre exécutif et

législatif. Sans sa grande amitié avec le groupe PLR, elle dirait que, dans le fond, il souhaiterait être calif à la place du calif... Mais heureusement, elle a entendu ce soir une proposition un peu plus nuancée. Elle rappelle qu'il existe onze commissions dans la commune, entre autres une commission d'aménagement du territoire, une d'urbanisme et une sur le développement local et durable. N'y aurait-il pas une de ces commissions qui pourrait se préoccuper de politique foncière ? Elle est surprise de cette proposition par un groupe politique qui a très à cœur de ne pas créer de nombreuses strates et d'être efficace et efficient. On a ce soir l'exemple d'un dossier qui a passé devant trois commissions du Conseil général. Chacun a pu ainsi être informé et a pu donner son avis. En poussant le raisonnement plus loin, on pourrait avoir un dossier, avec cette nouvelle commission, qui passerait en commission de promotion économique, en commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire, voire en commission financière et pourquoi pas encore en commission de développement local et durable. Ce ne serait pas raisonnable et, pour cette raison, elle plaide pour que la proposition du Conseil communal soit retenue, prenant en considération les préoccupations partagées, et qui paraît plus sage et raisonnable. Notre démocratie est précieuse, et il est important de la préserver mais pas de l'étouffer.

**M. A. Shah** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance avec un très grand intérêt de la proposition du groupe PLR. J'aimerais d'abord affirmer que le groupe des Verts est très attaché à la promotion économique de notre commune, afin d'éviter qu'elle devienne une simple cité dortoir. C'est dans ce sens évident que la promotion économique endogène devra devenir une tâche importante pour notre Conseil communal. Comme les possibilités dans le secteur primaire (agriculture, pêche, etc.) sont très limitées à l'intérieur de la commune, il s'agit principalement de favoriser la création de nouvelles places de travail dans les secteurs secondaire (industrie de production) et tertiaire (assurances, banques, tourisme, etc.).

Nous saluons donc toute mesure qui pourrait favoriser un tel développement, mais nous ne sommes pas du tout convaincus que la création d'une nouvelle commission va véritablement aider au développement économique de La Grande Béroche. Dès lors, nous aimerions poser aux auteurs de la proposition les questions suivantes :

1. Peuvent-ils nous expliquer concrètement comment cette nouvelle commission va aider à encourager le développement des entreprises existantes ?
2. Peuvent-ils nous expliquer concrètement comment cette nouvelle commission va aider à attirer de nouvelles entreprises ?
3. Ont-ils étudié la possibilité d'attribuer à une autre commission déjà existante les tâches qu'ils aimeraient confier à la nouvelle commission ?
4. Ont-ils étudié les implications budgétaires de leur proposition ?
5. Ont-ils étudié le cas d'autres communes neuchâteloises qui disposeraient déjà d'une telle commission ?

Pour nous les Verts, il est important de réduire le nombre de commissions et non pas de l'augmenter. Dans notre commune, on compte déjà onze commissions, qui ont déjà souvent du mal à trouver des dates pour siéger, et il est fréquent que la commission ne siège pas au complet. Avec la création d'une commission supplémentaire, le problème va encore s'amplifier. Notre proposition est donc de confier cette mission à la commission du développement local et durable déjà existante.

Ceci dit, nous relevons qu'au niveau du plan d'aménagement local, il existe déjà actuellement des zones où de nouvelles entreprises pourraient très facilement s'implanter : il y a par exemple, dans le village de Bevaix, au sud-ouest du magasin Landi, un vieux bâtiment qui abritait jadis des bureaux et des ateliers de production. Il est actuellement pratiquement vide, les firmes en question ayant fait faillite ou ayant déménagé ailleurs. Ceci est juste un exemple. Nous sommes convaincus que, dans les villages de La Grande Béroche, il y a d'autres zones similaires qu'on devrait peupler avec de nouvelles entreprises. Nous n'avons, bien sûr, pas fait une étude complète, ce qui à notre avis serait très utile. La commission existante du développement local et durable pourrait aussi être élargie et ouverte à des citoyens intéressés par le sujet, afin de créer un groupe de brainstorming dynamique et en lien avec la population.

Dès lors, et après mûre réflexion, notre groupe va s'opposer à la proposition du groupe PLR. Non pas sur le fond, puisque nous sommes persuadés que le développement

économique de notre région mérite réflexion, mais parce que la manière – une commission supplémentaire – ne nous paraît pas adéquate.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nous vous invitons donc à refuser la proposition du groupe PLR – c'est la mauvaise réponse à une bonne question. »

**M. F. Nussbaum** annonce que le groupe de l'Entente a analysé le contenu de la proposition du groupe PLR avec intérêt. Il partage pleinement l'objectif de la proposition, mais pas le principe de créer une commission supplémentaire. En effet, la matière fait partie intégrante des commissions d'aménagement du territoire et du développement local et durable. L'établissement du PAL, qui sera l'outil de pilotage pour les 15 à 20 prochaines années, doit définir les objectifs et les dynamiser sans en alourdir le nombre de commissions. En conclusion, le groupe de l'Entente va refuser la proposition du groupe PLR.

**M. J. Gaudichon** prend la parole, non au nom du groupe PLR mais en tant que signataire de cette proposition, et reconnaît qu'il y a de nombreuses commissions dans la commune. Puisque il est demandé la création d'une commission de promotion économique, cela signifie que l'on propose une commission supplémentaire et qu'il serait imaginable d'en supprimer d'autres. Leur volonté est que la commune ne devienne pas simplement une cité dortoir mais qu'elle ait une réelle activité économique. Pour cela, il faut que cela passe par une commission qui doit s'appeler commission de promotion économique, comme cela se fait avec succès en ville de Neuchâtel. Il entend bien les arguments de chacun, mais la volonté et l'ambition des signataires de la proposition est que l'on parle d'économie. Quant à la problématique du nombre de commissions, elle sera à discuter, car il y a, à leur avis, un certain nombre de doublons.

**M. J. Fehlbaum** ajoute que le groupe PLR s'est aussi inquiété, suite à plusieurs réactions depuis la création de la fusion, de la surcharge de travail de l'exécutif. Et c'est aussi dans ce but que la constitution d'une commission de promotion économique pourrait être utile avec, dans la révision du texte proposé ce soir, un soutien à apporter au Conseil communal par les réseaux dont disposent les uns et les autres au Conseil général, tous partis confondus.

Il remercie M. Shah, malgré ses commentaires relativement peu amènes à l'égard de leur proposition, d'avoir démontré qu'en fait, même si la promotion économique est une tâche qui existe depuis longtemps un peu partout, il y a des locaux qui restent vides. D'où l'idée d'apporter peut-être, avec une commission de promotion économique, un peu plus de dynamisme.

**Mme F. Nater** a bien entendu l'intervention de M. Gaudichon, qui suggère que cette nouvelle commission puisse en remplacer une autre. La proposition telle que formulée est la création d'une nouvelle commission. Si l'on parlait du remplacement d'une autre commission, il faudrait procéder à l'examen des compétences et des fonctions de chacune d'entre elles. Ce serait plus logique que d'opter pour cette voie-là, sans compter qu'il lui semble que c'est le PLR qui dit que, en principe, on ne crée pas une nouvelle loi sans en avoir supprimé une.

**M. J. Fehlbaum**, au nom du groupe PLR, demande une brève interruption de séance. Cinq minutes sont accordées par la présidente.

**M. J. Fehlbaum** reprend la parole. Le groupe PLR aimerait savoir si, pour aller dans le sens de son rapport ou de sa contre-proposition, le Conseil communal est d'accord d'aller de l'avant avec la convocation, dans les mois qui viennent, de la fameuse commission que l'on envisagerait de réformer avec les signataires de la proposition et la commission des règlements pour aller dans le sens de la correction qui est suggérée dans son rapport. Cela peut-il être confirmé ?

**M. F. Del Rio** dit que, s'agissant de la commission qui n'a pas besoin d'un règlement spécial mais pour laquelle on proposait d'établir un cahier des charges, le Conseil communal pourrait aller dans ce sens.

**M. J. Fehlbaum**, suite à ce qui précède, annonce que le PLR retire sa proposition.

## **7. Motion du groupe PLR – étude de circulation et de parcage.**

**M. J. Gaudichon** rappelle que les problèmes de circulation et de stationnement dans le village préoccupent le groupe PLR. Ayant eu connaissance d'une étude effectuée à large échelle dans l'ancienne commune de Bevaix par ses autorités de l'époque, il propose au conseiller communal en charge du dossier qu'il revienne vers eux prochainement avec l'extension de ce travail d'étude, étant entendu que chaque village et hameau est concerné par ces questions, et qu'il en va du dynamisme du centre de nos villages. Et de la qualité de vie des riverains et des usagers.

**M. F. Del Rio** est heureux de cette motion, car il a fait cette proposition il y a plus d'une année pour le village de Gorgier, conscient de ce problème.

Il désire clarifier que, s'agissant de Bevaix, l'étude engagée par les anciennes autorités a été finalisée dans le premier tiers de cette année et a consisté à faire un diagnostic et quelques propositions concrètes. Il s'agira maintenant de définir une politique de stationnement et d'aménagement qui soit cohérente mais différente d'un village à l'autre. Le village de Montalchez, par exemple, connaît un problème important au niveau de sa traversée. Ce problème, pour être résolu, ne nécessite pas forcément de grandes études, puisqu'un diagnostic a déjà été posé et des solutions esquissées par les anciennes autorités, en collaboration avec le service des ponts et chaussées. Cette route cantonale est aujourd'hui limitée à 30 km/h et présente quelques défauts, puisque suite au nouveau revêtement, le marquage des passages pour piétons a disparu, créant ainsi un émoi dans la population. Le service cantonal ne veut pas marquer ces passages pour piétons, puisque les distances de visibilité sont insuffisantes dans ce village. A travers cette motion, il souhaite que le Conseil communal soit encouragé à concrétiser ce qui est déjà clair aujourd'hui et à aller de l'avant.

Il revient très brièvement sur le courrier de l'association Motier-Buissons qui a été lu auparavant et désire y revenir plus tard par un autre biais. Il pense que les auteurs de cette lettre sont mus par une bonne intention, mais cependant certaines critiques envers le travail effectué par les professionnels de ce dossier ne sont pas acceptables.

**Mme L. Gagnepain-Cosandier** annonce que le groupe Socialiste soutient cette motion et espère qu'elle tiendra compte de la mobilité.

**Mme M. Tenot-Nicati**, dit que le groupe des Verts a pris connaissance de la motion du groupe PLR avec grand intérêt. Il est entièrement d'accord qu'il faut avoir une vue d'ensemble sur la question de la circulation dans notre commune, en prenant en compte le besoin de toutes les sortes de déplacements. Le pari du développement d'une mobilité plus douce leur importe particulièrement entre une amélioration de la desserte des bus, des pistes cyclables et celle du réseau de Neuchâtel-Roule au moins jusqu'à la gare de Gorgier et également le développement des voies à usage pédestre. Le groupe des Verts acceptera cette motion et remercie ses initiateurs.

**M. J. Bergamin** dit que pour le groupe de l'Entente, il est important que l'étude qui sera faite tienne compte des développements futurs connus, à savoir les projets en cours et ceux sur le point d'être réalisés. Il soutiendra cette motion.

➤ **Soumise au vote, cette motion est acceptée par 37 voix (unanimité).**

**Mme N. Vauthier** annonce que cette motion est renvoyée au Conseil communal, qui reviendra dans une prochaine séance auprès du Conseil général, mais dans un délai d'un an au maximum.

## **8. Informations du Conseil communal.**

**M. A. Béguin** informe l'assemblée que le Théâtre du Passage propose un spectacle itinérant dans nos villages. Il donne le détail des dates et des lieux à venir.

D'autre part, mardi soir, les installations de l'Anneau d'athlétisme feront « portes ouvertes ».

**M. F. Del Rio** développe la nouvelle identité visuelle de la commune de La Grande Béroche, qui est projetée à l'écran.

Soucieux de développer le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens, des sociétés, associations locales et entreprises de la nouvelle commune, le Conseil communal a voulu créer une identité visuelle qui exprime ses valeurs, sa situation privilégiée et ses références propres au territoire. Pourquoi ne pas utiliser les armoiries officielles ? Il rappelle que leur utilisation est limitée et décrite dans la loi fédérale sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics. Leur utilisation est strictement réservée aux autorités communales.

Ce logo, que chacun a pu remarquer par-ci, par-là, sur divers supports de communication, est destiné à s'imposer petit à petit comme la signature visuelle d'une région qui a décidé, le 27 novembre 2016, d'unir son destin en fusionnant mais également d'être un acteur visible dans ce canton. Cette forme de marketing est un moyen de se positionner et de dynamiser les activités industrielles, commerciales et touristiques, de présenter les atouts de notre région.

Explication du logo : le point est décrit comme étant l'origine de cette aventure, on peut distinguer dans la partie supérieure un « G », et si l'on regarde la figure dans son ensemble on voit un « B ». On peut même percevoir un cœur si l'on penche le logo, et ce cœur peut vouloir dire ce que l'on veut, mais déjà « j'aime La Grande Béroche ».

En terme de slogan, Grandeur Nature, c'est notre ambition de voir plus grand ensemble en gardant les pieds sur terre, de maintenir, voire améliorer notre excellente qualité de vie qui caractérise notre région pour que les générations futures puissent à leur tour en bénéficier. De ce désir est né le slogan « Grandeur Nature », qui présente la grandeur d'âme de nos habitants ainsi que l'ampleur territoriale de notre cadre de vie, mais cela signifie également que nous avons voulu une commune ni trop petite, ni trop grande, à taille humaine finalement. Chacun pourra mettre ce qu'il veut dans ce slogan.

Les habitants des anciennes communes portant le nom d'animaux, il était difficile de trouver un nom qui mette tout le monde d'accord. Il a finalement été décidé que les habitants de La Grande Béroche porteront le nom de Grand Bérochal et Grande Bérochale au singulier, et Grands Bérochaux et Grandes Bérochales au pluriel.

Pour conclure, ce monogramme, simple à reproduire, peut être choisi par les uns et les autres, chacun s'identifiant à sa commune. Il est libre de tout droit et sera téléchargeable sur le site Internet de la commune, moyennant quelques règles d'utilisation. L'idée est que tout un chacun puisse l'utiliser à travers ses documents habituels de communication, de promotions diverses, et se l'approprier. Cette nouvelle identité se veut fédératrice pour les habitants, les sociétés, les commerces et les entreprises de nos six villages.

Le Conseil communal a été interpellé quant au coût de cette opération. Cette dépense découle directement de la fusion et sera identifiée dans le compte spécifique d'aide à la fusion et ce compte sera équilibré à la fin de l'exercice par un prélèvement à la réserve constituée par le Conseil général le 18 décembre 2017.

Les échos positifs concernant ce logo sont nombreux et il est extrêmement satisfait de ce travail réalisé en commun.

## **9. Correspondance diverse, questions écrites et divers.**

**Mme N. Vauthier** lit une lettre de M. A. Shah du 15 août dernier, concernant la Pointe du Grain à Bevaix:

« Pendant la canicule récente, l'afflux de visiteurs de toute la Suisse, ainsi que de la France voisine, sur la plage de la Pointe du Grain à Bevaix a dépassé tous les records précédents. Tous les membres de notre famille fréquentent régulièrement cette belle plage. Or, vers le début d'août 2018, nous avons dû constater les abus suivants :

1. Camping sauvage sur la plage
2. Occupation en continu de la plage

### 3. « Littering » (dispersion de détritrus)

Cet état de fait nous amène à poser les questions suivantes :

- a) Quelles mesures est-ce que le Conseil communal prévoit à l'avenir pour éviter de tels abus ?
- b) Dans le passé, pendant un certain temps, l'accès en voiture à la plage de la Pointe du Grain était limité par une barrière et un surveillant. Les voitures qui pouvaient passer gratuitement étaient celles où le conducteur pouvait montrer une carte issue de la commune et certifiant que la personne en question habitait à Bevaix. Les autres conducteurs devaient s'acquitter d'une taxe de Fr. 5.-. Les camping-cars n'étaient pas autorisés à s'installer.  
Le Conseil communal peut-il envisager de réintroduire ces mesures ?
- c) Comment le Conseil communal voit-il à plus long terme le développement de cette plage et de la buvette ?

Six photos sont ajoutées au texte ci-dessus, démontrant que deux familles se sont installées durant 3 jours, avec meubles et accessoires de plage, occupant ainsi plus d'un quart de la plage.

Une autre montre l'installation d'une tente durant plusieurs jours et une autre encore des camping-cars installés sur le parking.

**M. A. Béguin** répond que ces problèmes sont une préoccupation quotidienne, surtout en période estivale. Non seulement à la Pointe du Grain, mais sur toutes les autres plages également. La présence des agents de sécurité publique a été renforcée, tant la semaine que le week-end, mais également en soirée. Pour restreindre la présence de véhicules, différentes pistes sont étudiées.

**M. T. Egger** prend la parole au sujet de la buvette et rappelle, comme il l'a été mentionné dans la presse, que M. Baillod cessera son activité après 35 ans d'activité. Le Conseil communal mène actuellement une réflexion sur l'avenir de ce site et de sa buvette. Son exploitation est mise actuellement au concours (jusqu'au 15 septembre), mais peu de modifications pourront être apportées. De nombreux dossiers sont déjà parvenus à la commune.

**M. G. Bertschi** ajoute un commentaire au sujet de la barrière. Il est étonné que le parti des Verts propose d'installer une barrière. Une des raisons pour lesquelles elle avait été enlevée était qu'elle présentait un danger pour les cyclistes. De plus, lorsqu'on la baissait, elle était forcée ou cassée. A tel point qu'il a fallu mettre un garde-barrière... Le garde-barrière coûtait de plus beaucoup plus cher que les Fr. 5.- encaissés auprès des quelques personnes habilitées à passer avec leur véhicule. Il est par conséquent tiède à l'idée de réinstaller une barrière.

**Mme M. Tenot-Nicati** précise qu'il existe au Buffet du Tram une barrière spécialement faite pour le passage des vélos.

**M. A. Shah** se déclare satisfait de ces réponses.

**Mme N. Vauthier** annonce qu'une seconde question émane de M. J. Bergamin, et en donne lecture :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Messieurs les conseillers communaux, lors du projet de fusion, nous avons cru comprendre que les activités administratives resteraient en place, tout au moins pendant un certain temps de réflexion. Ce dernier a été très rapide, car les locaux de la maison de commune de Gorgier sont actuellement vides. Les choses étant faites, pourrions-nous connaître les nouvelles attributions de ces locaux ?

Le collège du Point-Virgule étant à l'étroit (2 classes de soutien travaillent en même temps dans l'ancien appartement du concierge), y a-t-il un projet en cours de réflexion aussi au vu des futures constructions prévues à Roncinier ?

Un projet de 4 classes avait été pensé dans ce bâtiment. Est-il toujours d'actualité ? Tout comme la salle de gymnastique à Moulin ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos questions et remercions d'avance le Conseil communal pour ses futures réponses. »

**M. F. Del Rio** répond que, s'agissant des locaux de Gorgier, il est apparu rapidement au Conseil communal qu'il était plus logique de transférer les services techniques de Gorgier dans les locaux de Bevaix. Quant aux locaux de Gorgier, la piste du parascolaire est à explorer très rapidement.

**M. G. Bertschi** ajoute qu'effectivement la piste du parascolaire est intéressante, mais il y voit malgré tout un gros problème, qui est celui de la cour de récréation, qui est déjà trop petite actuellement pour accueillir le nombre d'enfants. En y ajoutant 2 classes, il faudra trouver des solutions, la situation étant à la limite des normes légales.

**M. F. Del Rio** explique que le projet de salle de gymnastique est encore actuel, mais l'Etat a demandé une étude supplémentaire concernant le bruit et le trafic que cela va générer.

**M. J. Bergamin** demande si des solutions ont été envisagées au sujet de la grandeur de la cour d'école ?

**M. G. Bertschi** répond qu'il y aurait des solutions, mais qu'il est trop tôt pour en parler. Certaines pistes sont en réflexion. On n'est pas en surnombre, mais à la limite de la légalité. Il a contacté le Cercle scolaire des Cerisiers à cet effet ; ce dernier a répondu qu'il n'y avait pas d'urgence avant 2 ou 3 ans.

**M. J. Bergamin** est satisfait de ces réponses.

**Mme N. Vauthier** annonce une 3<sup>ème</sup> question, qui est posée par M. B. Schumacher et qui concerne le personnel communal. Elle en lit le contenu :

« Lors de la séance du Conseil général du 19 février 2018, M. Bertschi nous brossait un tableau pas très joyeux de l'état de fatigue du personnel communal dans ces termes : Surcharge de travail, santé préoccupante, surmenage, heures supplémentaires. Quelle est la situation aujourd'hui, 6 mois après, des améliorations sont-elles constatées ? »

**M. G Bertschi** donne la parole au responsable de la chancellerie, qui vit au quotidien ce qui se passe au sein de son administration.

**M. N. Pfund** ne peut pas répondre pour tous les services, il préfère qu'une analyse soit faite auprès de chaque service avant qu'une réponse précise soit donnée. Dans certains services en tout cas, la tension n'a pas beaucoup baissé bien que de nombreux contribuables soient en vacances durant l'été. En fait, les employés prennent également des vacances, ce qui fait que la situation ne s'améliore guère. En ce qui concerne l'accueil principalement, ce n'est pas encore glorieux.

**M. B. Schumacher** se déclare – malheureusement – satisfait de cette réponse.

**Mme N. Vauthier** lit une 4<sup>ème</sup> question, posée à nouveau par M. B. Schumacher, et qui concerne les abonnements subventionnés :

« Je félicite le Conseil communal pour sa décision de subventionner les abonnements Onde Verte juniors jusqu'à 25 ans sur le territoire communal. Parfaitement dans le bon sens pour favoriser les transports publics au sein de notre commune. Bien que l'on favorise déjà des clients captifs et pas de nouveaux utilisateurs avec cette mesure, elle s'apparente plus à un allègement de charge pour les familles qu'à une promotion des transports publics. C'est de toute manière une très bonne chose. Il en découle deux questions :

- ✓ A titre d'information, quel est le coût d'une telle mesure pour notre commune ?
- ✓ A l'heure où l'on veut harmoniser les subventions des syndicats intercommunaux et les étendre à toute la nouvelle commune, qu'en est-il de l'harmonisation des tarifs pour les différents villages de La Grande Béroche ?

Demande qui avait été faite lors du débat budgétaire 2018, séance du 18 décembre 2017. Je vous remercie. »

**M. J. Wahli** explique que le coût de l'opération est estimé à Fr. 45'000.-.

**M. F. Del Rio** dit que la question de différences de tarifs entre les villages reste entière. Il cite l'exemple de Val-de-Travers. Le système de calcul de ces différentes zones est complexe et on ne peut pas le modifier, il persiste aussi dans d'autres communes fusionnées, ce qui n'est effectivement pas satisfaisant.

**M. B. Schumacher** se contentera de cette solution mais estime qu'il faut mettre un effort particulier sur ce dossier, vu la situation géographique de La Grande Béroche.

**M. G. Bertschi** ajoute que, pour avoir été responsable des transports à Bevaix, il avait été question de modifier ces zones. Cela ne dépend pas de TransN, mais de Onde Verte, qui est un géant tarifaire. Il faudrait peut-être une intervention des autorités cantonales, si cela n'a pas déjà été fait.

### **DIVERS**

**M. A. Allisson** a remarqué sur le site Internet de La Grande Béroche un formulaire de dénonciation en ligne pour les parkings indéliques et autres incivilités. Il demande si cela incite à une police citoyenne ?

**M. G. Bertschi** explique qu'il s'agit d'un formulaire de dénonciation pour parkings sur terrains privés, sanctionnés par un arrêté sur fond privé. Un propriétaire peut donc faire installer, sur son terrain privé, une interdiction de stationner et ensuite dénoncer si quelqu'un contrevient à cette interdiction. C'est la raison de ce formulaire.

**Mme M. Tenot-Nicati** demande s'il existe, à part à Bevaix où c'est déjà le cas, des panneaux d'affichage mobiles utilisables pour les votations et les élections, pour la commune de St-Aubin ?

**M. N. Pfund** répond que c'est programmé, mais que ce ne sera pas encore prêt pour les prochaines votations. La législation impose la mise à disposition de ces panneaux d'affichage. Ils seront installés sur demande et un panneau sera prévu à St-Aubin.

**M. M. Rognon** rappelle sa question posée lors de la séance du Conseil général du 18 juin dernier, à laquelle M. Bertschi n'avait pas souhaité répondre. Doit-il présumer que le rapport sur l'augmentation de la capacité d'accueil parascolaire en est une ?

**M. G. Bertschi** dit que l'accueil parascolaire à Montalchez et Fresens fait partie de leurs préoccupations. Il s'est renseigné et le premier élément obtenu auprès d'un ancien conseiller communal est qu'il n'y avait eu qu'une demande en dix ans, ce qui n'empêche pas que la situation a certainement évolué. Le Conseil communal va s'en occuper. Plusieurs pistes existent. La première est celle de l'accueil familial de jour, la seconde est celle des transports. Mais il faut savoir que depuis un an ou deux, il est possible pour les personnes de Fresens et Montalchez de prendre un bus pour se rendre à la Noisette Magique à Vaumarcus. Ce dossier constituera l'une des premières tâches confiées au nouveau directeur ou de la nouvelle directrice du parascolaire, à savoir comment améliorer cette prestation. Par contre, il ne sera pas possible de créer une structure parascolaire dans chacun de ces deux villages, le nombre d'enfants n'étant pas suffisant. Il est important de garantir l'accès à ces prestations à tous les citoyens de la Grande Béroche, mais par contre amener les infrastructures dans chaque village n'est pas possible.

**M. M. Rognon** est satisfait de cette réponse.

**M. F. Nussbaum** ajoute que si l'on fait appel aux statistiques, il n'y a peut-être eu qu'une demande à Montalchez, mais dans les faits les parents s'organisent par eux-mêmes. Il ne faudrait pas que les autorités encouragent l'illégalité. Les parents ne peuvent pas recevoir de subvention puisque les personnes qui gardent leurs enfants

ne sont pas agréées, et de ce fait les montants perçus par ces derniers ne sont pas déclarés.

La parole n'étant plus demandée, **Mme N. Vauthier** lève la séance à 22h25, en remerciant chacun pour son attention durant cette séance, qui a été très riche.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier  
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 22 octobre 2018